

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 29 avril 1988 portant réglementation des Capacités de Médecine, modifié par l'arrêté du 26 avril 2007,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le diplôme Capacité de médecine et biologie du sport

Article 2 : Le jury est présidé par Pr HATEM STEPHANE (PU-PH)

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

DR FREY ALAIN (Paris Saclay) PH

Pr KHIAMI FREDERIC (Sorbonne Université) PU-PH

Dr LHUISSIER FRANCOIS (Sorbonne Paris Nord) MCU-PH

Pr THOREUX PATRICIA (Sorbonne Paris Nord) PU-PH

Dr VESSELLE BENOIT (Université de Reims) PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Paris le 12 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

M. Bruno RIOU